

AVIS PUBLIC**PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2619**

AVIS PUBLIC est donné que le 7 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2619 intitulé :

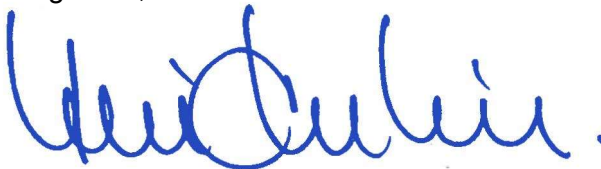
« Règlement concernant les ententes
relatives à des travaux municipaux »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 9 avril 2025 et qu'un certificat de conformité a été émis le 11 avril 2025, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 14^e jour d'avril 2025.

Le greffier,



René Chevalier